

Type de prestation	euro H.T.
<b>INSCRIPTION</b> (uniquement pour les nouveaux titulaires)	110
<b>INSTRUCTION DES DEMANDES</b>	
Admission pour un produit de base (une référence commerciale)	910
Extension majeure pour un produit de base (une référence commerciale) <sup>(1)</sup>	710
Extension mineure pour un produit de base (une référence commerciale)	358
Supplément pour d'autres références concernées par demande :	
du 1 <sup>er</sup> au 10 <sup>ème</sup> dn/référence supplémentaire	15
du 11 <sup>ème</sup> au 20 <sup>ème</sup> dn/référence supplémentaire	11
à partir du 21 <sup>ème</sup> dn/référence supplémentaire	8
Maintien d'un certificat ou partie d'un certificat (sans référence supplémentaire)	365
Homologation d'admission / extension d'un déclencheur intégré (DI)	410
<b>ATTESTATION / AUTORISATION DE LABORATOIRE NF</b>	
Admission pour un laboratoire de fabricant accrédité ou non	717
Extension pour un laboratoire de fabricant accrédité ou non	410
Attestation de portée pour un laboratoire sous contrat pour la marque NF	410
<b>INTERVENTION EN USINE / LABORATOIRE</b>	
Audit égal ou supérieur à une journée (par jour et par auditeur) <sup>(2)</sup>	1370
Audit inférieur à une journée (par jour et par auditeur) <sup>(2)(3)</sup>	1650
Préparation audit / rapport / suivi d'audit	685
Prélèvement (par jour) <sup>(2)</sup>	880
<b>ESSAIS</b>	
Surveillance des essais sur site (par jour pour les 2 premiers jours de la prestation) <sup>(2)</sup>	1370
Surveillance des essais sur site (par jour à partir du 3 <sup>ème</sup> jour de la prestation) <sup>(2)</sup>	1130
Surveillance des essais sur site inférieure à une journée (par jour et par auditeur) <sup>(2)(3)</sup>	1650
Rapport d'évaluation des essais	420
Prestations externes des laboratoires indépendants de la marque (par jour) <sup>(2)</sup>	Devis labo
<b>DEPLACEMENT</b>	
Frais de déplacement et séjour (A/R)	Frais réels
Forfait trajet hors France et pays limitrophes (A/R)	450
Si trajet supérieur à 1/2 journée [par 1/2 journée supplémentaire (A/R)]	450
<b>GESTION ANNUELLE (par année civile)</b>	
Par certificat	610
Par homologation	225
Par autorisation de laboratoire NF de fabricant	410
Par laboratoire sous contrat pour la marque NF	410
<b>DROIT D'USAGE DE LA MARQUE NF (par année civile)</b>	
Par site de fabrication	936
Par certificat	77

Nota : en cas d'annulation ou report d'une mission par le titulaire, les frais réels engagés par CERTIGAZ lui seront facturés

- (1) une extension majeure nécessite à minima un audit et/ou essai(s)  
 (2) hors frais de déplacement et de séjour  
 (3) mission non groupée avec une autre